



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 63522

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le récent article du journal Le Monde faisant état de corruption de diplomates français acceptant de l'argent en échange de l'obtention de visas de séjour. Il souhaite connaître le nombre de cas de ce type connus par son ministère au cours des dernières années et les mesures envisagées pour y remédier.

Texte de la réponse

Dès qu'il a connaissance de faits liés à des soupçons de corruption impliquant un de ses agents, le ministère des affaires étrangères met immédiatement en oeuvre les procédures disciplinaires appropriées. Ainsi, au cours des deux dernières années, huit agents ont été lourdement sanctionnés, pour des faits de cette nature, après avis unanime des conseils de discipline consultés. Parmi eux, quatre ont été révoqués. Chaque fois qu'elle était engagée, la responsabilité de leurs supérieurs hiérarchiques a également été mise en cause. Sur cette même période, la justice a été saisie six fois dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale qui fait obligation aux fonctionnaires de prendre cette initiative lorsqu'ils ont connaissance de faits qui peuvent être considérés comme étant de nature délictueuse ou criminelle. Ces actions, particulièrement fermes, de répression des fautes graves s'accompagnent d'une politique de prévention, de vigilance et d'information systématique à l'égard des agents qui intègrent le ministère des affaires étrangères et de ceux qui y travaillent déjà. Ces rares affaires ne doivent pas faire oublier la conscience professionnelle, l'intégrité et le dévouement du personnel du ministère des affaires étrangères, en particulier dans le réseau consulaire à l'étranger, sur lequel s'exercent de lourdes contraintes liées aux pressions migratoires et à des surcharges de travail très réelles.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63522

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3896

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5010